

Le journal des BRIÇOIS

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

n° 52

DECEMBRE
2015

LE FLEURISSEMENT RECOMPENSÉ !

Sur la photo, Alain Guénard, conseiller délégué aux maisons fleuries, Jean-Yves Rochelle, agent technique chargé des espaces verts et les membres de la commission.



P.4

SERVICES TECHNIQUES

Nouvel atelier



P.6

LE CMJ

Présente son projet au conseil municipal

 Saint
en Brice
Cogles

Sommaire

P.3 RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE

P.4 ÇA BOUGE EN VILLE

L'incendie des services techniques

P.4 LA VIE ENSEMBLE

Point communication

P.5 AGISSONS DURABLE

Tout en fleurs : Concours Communal et Régional

Mon sac à pois : un cabas durable pour les courses

L'arboretum

P.6 LA JEUNESSE S'ENGAGE

P.6 BOUILLON DE CULTURE

Le 11 novembre : Une journée commémorative réussie

Le pommé : un produit bin t'cheu nous !

Le printemps des Poètes

P.7 TOUS SOLIDAIRES

Vigilance en cas de démarchage à domicile

Concours de décorations de Noël

Hommage aux victimes du 13 novembre

P.7 EN AVONS-NOUS LE DROIT OU PAS ?

P.7 SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

École en poésie

Des écoles et des sapins de Noël

P.8 VOTRE AGENDA

P.8 TOUT SUR PLACE

P.8 EN BREF



INFOS PRATIQUES

Mairie Place du Champ de Foire - 02 99 98 61 04

Fax : 02 99 97 88 21 - Courriel : mairie@st-brice-en-cogles.fr

Votre mairie ouvre ses portes :

• le lundi : 13h30 - 17h30

• du mardi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

• le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

• le samedi : 9h - 12h

• La déchèterie de Saint-Brice est ouverte le lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h (à 17h30 à partir du 1^{er} novembre).

• Retrouvez l'actualité de votre commune sur www.st-brice-en-cogles.fr

Le journal des Briçois est tiré à 1 550 exemplaires sur papier PEFC (50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement) et distribué gratuitement aux Briçois. Directeur de la publication : Louis Dubreil, Maire.

Mise en page et impression : Imprimerie Labbé, Lécousse-Fougères, en collaboration avec la commission municipale «Communication». Crédit photos : Mairie de Saint-Brice-en-Cogles et associations citées.

Édito

LOUIS DUBREIL MAIRE



Ce journal des Briçois n° 52 est particulier, c'est l'équipe municipale qui l'a réalisé car l'agence avec laquelle nous travaillions a dû cesser son activité.

Pour autant, les sujets ne manquent pas et l'actualité est, hélas, remplie d'évènements imprévisibles et pour certains horribles. Je veux, bien sûr, parler des attentats que notre Pays a subis le 13 Novembre et qui nous révoltent. Ensemble, réfléchissons et agissons avec détermination sur ces actes odieux et, surtout, défendons avec ferveur notre démocratie.

Évènement local d'un tout autre ordre, c'est l'incendie qui a ravagé nos ateliers municipaux dans la nuit du 22 au 23 octobre. Il ne s'agit que de dégâts matériels, néanmoins c'est un sinistre important qui a perturbé, y compris moralement, notre équipe d'agents techniques. Comme il s'agit d'une cause accidentelle, nos assurances vont prendre en charge, après toutes les expertises nécessaires, la reconstitution de notre parc matériel. Pour le hangar, nous réfléchissons à l'idée d'acheter une partie du bâtiment MÉNARD en lien avec Coglais Communauté.

Pour donner du « baume au cœur » à notre équipe d'agents techniques, notre commune vient d'obtenir une 2^{ème} fleur au concours régional « villes et villages fleuris ». Félicitations à nos agents ainsi qu'aux élus qui sont référents sur cette thématique. Bravo, également, aux habitants qui participent au concours communal des maisons fleuries. Le souci d'un environnement agréable sur notre commune favorise l'attractivité et participe au bien vivre ensemble.

C'est le vœu que je vous formule pour les fêtes de fin d'année, se retrouver et vivre des moments de fraternité en famille et être attentifs à tous ceux pour qui la liberté est fragilisée et ceux qui sont touchés par la solitude.

Joyeuses fêtes de fin d'année

Louis DUBREIL, Maire

A LA RENCONTRE DES HABITANTS DE SAINT-BRICE

Le 26 octobre, monsieur le maire et le conseil municipal avaient convié les Briçois pour présenter un premier bilan des actions entreprises depuis l'élection de mars 2014.

La commission Affaires Générales, pilotée par Bernard Serrand, 1^{er} adjoint, a décliné sa présentation autour de thématiques telles que le budget communal, les ressources humaines, les jumelages et le point relais Europe, le label Village Etape.

Les données démographiques démontrent une progression constante de la population : 2 803 habitants en 2013, 2 897 en 2014, 2 990 pour l'année 2015.

Les informations relatives au budget de la commune sont présentées dans le numéro 50 du Journal des Briçois paru en juillet 2015.

Concernant les ressources humaines, 30 agents communaux sont répartis entre le pôle administratif (7 agents), le pôle des services techniques (11 agents) et le pôle scolaire, périscolaire et animation (12 agents).

Un focus a également été réalisé sur les jumelages et le point relais Europe. Notre commune est jumelée avec Karlstadt (Allemagne) depuis 1970 et avec Dopiewo (Pologne) depuis 2003. Les relations avec Karlstadt seront relancées dès le mois de mai 2016 puisque nous accueillerons une délégation allemande. Le jumelage avec Dopiewo est toujours très actif. Le dernier séjour de nos amis polonais a eu lieu en septembre dernier. De nouvelles rencontres sont déjà prévues pour l'année 2016.

Le point relais Europe tend à se développer et des actions seront proposées dès le mois de janvier 2016.

Le label Village Etape, accordé par le Ministère de l'Ecologie à la commune en 2004, est en cours de renouvellement. La finalité de ce label est d'accueillir au mieux les « usagers de la route » grâce aux équipements, aux services publics et aux commerces.

La commission Affaires Sociales, dont l'adjointe référente est Florence Rio-Danielou, est étroitement liée et complémentaire du CCAS.

Plusieurs points ont été évoqués lors de cette soirée dont l'élection du CMJ (conseil municipal des jeunes), la gestion des conflits entre voisins, l'accompagnement des personnes en difficulté ou encore la réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS).

Le CMJ a été instauré par le vote des jeunes Briçois en novembre 2014. 19 jeunes se sont engagés pour améliorer la vie des habitants. Source d'inspiration et d'idées nouvelles qu'ils apportent au conseil municipal adultes,

diverses actions ont été réalisées : la distribution des plantes aux personnes âgées, l'organisation de la chasse au trésor au mois de juin dernier, le fleurissement de l'arboretum. Nous sommes très fiers de voir nos jeunes participer aux différentes commémorations. Ils ont aussi des projets dont nous vous tiendrons informés dans les mois à venir.

L'ABS a été réalisée par Fanny Mangeolle, stagiaire de septembre 2014 à juillet 2015. C'est un outil de pilotage qui permet de dégager les axes de la politique sociale et d'adapter l'offre aux besoins réels de la population. Certaines pistes de travail, ainsi révélées, concernent un territoire plus large que celui de St-Brice et ont donc été transmises à la Communauté de communes.

La commission Habitat-Urbanisme, sous la houlette de Franck Houdus, a présenté ces deux thématiques. Elle a énoncé les différents lotissements (lotissement « Delaire » quasiment complet, le projet de création du lotissement « La Grande Nouaille » comprenant environ 30 lots ou encore le projet privé de lotissement résidences seniors).



Les services techniques ont procédé, notamment, à l'aménagement du « Château d'eau » à la Gare. 50 arbres ont été plantés près du rond-point de la Croix Etêtée. Une réflexion sur la mise aux normes d'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite est menée par les membres de cette commission et un parcours de santé à la Croix-Madame est en cours d'élaboration.

La commission Qualité de vie, dont Pascale Tazartez est l'adjointe référente, englobe une pluralité de sujets tels que la culture, le tourisme et le patrimoine, le sport et loisirs, les écoles publiques ou encore la communication. En ce qui concerne le groupe scolaire Jacques Prévert, 95 enfants sont inscrits en maternelle (4 classes) et 143 en élémentaire (6 classes). Les temps de garderie ont été réorganisés en fonction des nouveaux rythmes scolaires et une carte à points sollicitée par le personnel périscolaire afin de répondre aux actes

d'indiscipline et d'incivilité croissants de certains enfants a été mise en place.

La commune, par ailleurs, apporte une contribution à l'école privée Anne Boivent dans le cadre du contrat d'association.

Les actions menées conjointement entre les écoles maternelle et élémentaire, le collège Angèle Vannier et le Pôle Artistique et Culturel, dans le cadre de la labellisation « Ecoles en poésie », sont accompagnées par la municipalité qui met à leur disposition les lieux publics permettant la mise en avant de leurs travaux.

Le format du Journal des Briçois a été repensé afin de permettre une meilleure lisibilité et visibilité des contenus.

Le site internet a fait l'objet de profondes modifications. Les contenus ont été enrichis et rendus plus accessibles telles que soient les compétences informatiques des visiteurs. Le logo, « identité visuelle » de la commune, a demandé une grande réflexion tant de la part du conseil municipal « adultes » que de celui « des jeunes ».

Les différents services municipaux et communautaires, en faveur de la population, ont été recensés dans un guide pratique réactualisé.

La commission Aménagements, Travaux, Services techniques, dont l'adjoint délégué est Daniel Vallet, a procédé à de nombreuses modifications et travaux permettant d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Au niveau de la zone de la Brionnière, le terrain de boules et le sas de la salle des fêtes apportent une plus-value utile à tous.

Pour le confort et la sécurité des enfants scolarisés au groupe scolaire Jacques Prévert, le self de la cantine a été entièrement réorganisé et l'enrobé de la cour finalisé.

Divers autres travaux ont également été effectués notamment, le parking de la salle Raoul Maigne ou encore l'effacement des réseaux de la rue d'Antrain.

Une attention particulière est apportée au fleurissement des maisons et de notre commune récompensée par une 2^{ème} fleur au Concours Régional. L'Arboretum a ainsi été remis en état avec l'aide du CMJ et de volontaires un samedi.

En conclusion, monsieur le maire a apporté des précisions sur la réforme des collectivités territoriales en cours. La Loi NOTRe impose que le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) soit arrêté au 31 mars 2016 et applicable au 1^{er} janvier 2017. Les communautés de communes intégreront alors un nouveau périmètre (en ce qui nous concerne, un rapprochement avec la communauté de communes d'Antrain est en cours d'élaboration) et devront acquérir de nouvelles compétences.

Ça bouge en ville !

INCENDIE DES SERVICES TECHNIQUES

Dans la nuit du 22 au 23 octobre, un terrible incendie a entièrement ravagé le bâtiment des services techniques municipaux situé à la Maléfendière. Ainsi, des véhicules aux tondeuses en passant par l'outillage toute catégorie, la commune a perdu l'intégralité de son équipement.

Le choc a été violent pour nous tous et tout particulièrement pour les agents techniques qui se sont rendus sur place dans la nuit. Ils ont assisté, impuissants, à la disparition de leurs outils de travail.

Malgré le traumatisme, chacun s'est retroussé les manches pour parer au plus pressé. Dès le mardi matin, soit quatre jours plus tard, l'équipe a pu reprendre le travail grâce à la solidarité des entreprises et des collectivités voisines. Elles ont, très rapidement, prêté véhicules et matériel de première nécessité. Nous remercions ces entreprises et collectivités ainsi que tous ceux qui, spontanément, ont proposé de l'aide. Dans ces moments difficiles, ce soutien a été on ne peut plus précieux.

L'origine accidentelle de l'incendie ayant été confirmée, nous attendons maintenant de connaître le montant final des indemnisations afin de pouvoir optimiser la réorganisation matérielle du service. Nous félicitons les équipes des services techniques et administratifs pour leur compréhension et leur dévouement dans cette tâche.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

PROJET HÔTEL DE VILLE

La première tranche des travaux a été lancée par appel d'offre courant novembre. Celle-ci concerne le désamiantage et la démolition des parties arrière du bâtiment. Les travaux débuteront fin décembre. Le chiffrage des travaux de rénovation est estimé à 1,2 million d'euros.

L'esquisse a été présentée lors du Conseil Municipal du mois de novembre. Le projet permet la création de salles de réunion et de réception au rez-de-chaussée et de bureaux et locaux destinés aux associations à l'étage.



ARRIVÉE D'UN NOUVEL AGENT



Compte tenu de notre démarche de mutualisation avec Saint-Etienne en Coglès, Tanguy FROMONT a pris ses

fonctions au sein des services techniques au 1^{er} décembre 2015 en qualité d'adjoint technique (2^{ème} classe). Il est titulaire d'un BTS Etudes et Economie de la Construction et d'une licence Métiers Techniques des Collectivités Territoriales.

ARRIVÉE DU LIEUTENANT IGLÉSIA



« Le 6 octobre 2015, le Lieutenant Gilles IGLÉSIA a pris officiellement ses fonctions au commandement de la

Communauté de Brigades de St-Brice et Antrain »

La vie ensemble

SITE INTERNET

Les rubriques **Agenda** et **Actualité** vous offrent la possibilité d'annoncer un événement sur le site de la commune. Pour ce faire, sur la page d'accueil, cliquez selon votre choix sur « Voir toutes les actus » ou « Voir toutes les dates », dans la colonne de droite, cliquez sur « Proposer une actualité » ou « Proposer une manifestation ». Complétez le formulaire et validez en cliquant sur Proposer. A ce stade, il ne s'agit que d'une proposition d'annonce. La commune se réserve le droit de ne pas publier un contenu qu'elle estimerait inapproprié.

MA-RESIDENCE.FR

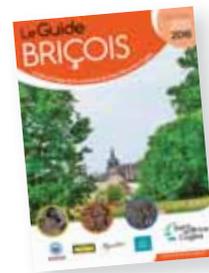


PARTICIPER à des événements avec vos voisins et associations.

A l'initiative de Coglais Communauté, un nouveau réseau social destiné aux résidents du Coglais est mis en place. C'est une plate-forme gratuite qui permet de s'ENTRAIDER et partager des services et des objets, d'ÉCHANGER sur la vie de votre quartier, de

MISES A JOUR

La commune met un point d'honneur à tenir à jour un répertoire des services disponibles sur son territoire. Toutefois, il appartient aux professionnels de santé, commerçants, artisans et associations de l'informer de leur installation et/ou de tout changement. Sans cette collaboration, la mise à jour des différents outils qu'elle met à la disposition des Briçois et des visiteurs est impossible et la commune ne saurait être responsable des informations manquantes ou erronées. Un complément au guide est joint à ce numéro.



Agissons durable

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Le 16 juillet, par une belle et chaude journée, Alain Guénard, conseiller délégué aux Maisons fleuries et Daniel Vallet, Adjoint aux Travaux et Services techniques ont accompagné le jury dans sa tournée des maisons fleuries. Les six jurés sont des agents techniques en charge des espaces verts de la commune et hors commune, des élus de la commune et hors commune et une jeune travaillant pour l'été aux services techniques.

Les 49 participants ont reçu leur prix des mains de M. le Maire, des élus et des jurés le 11 octobre dernier lors de la cérémonie organisée à la mairie. Cette édition 2015 se distingue par la création de la catégorie commerces. Les gagnants des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix par catégorie sont :

Catégorie Commerce : 1^{er} Manoir de la Branche, 2^{ème} Le Lion d'Or et 3^{ème} Boulangerie Lainé.

Catégorie Courette : 1^{ère} Louise HUBERT, 2^{ème} Christiane et Louis BOIVENT et 3^{ème} Marcelle GAZENGEL.

Catégorie Façade : 1^{ère} Marie-Madeleine GUENARD, 2^{ème} Marguerite JAMET, 3^{ème} Janine VIVIER.

Catégorie Longère : 1^{ère} Véronique MOULAN, 2^{ème} ex-aequo : Marie-Ange et Joseph LENDORMY et Marie-Josèphe MAUDUIT.

Catégorie Pavillon : hors concours et ayant obtenu le

maximum de points pour la 3^{ème} année consécutive : Michel DAUGUET, 1^{er} Roger et Marie-Jo ISAMBARD, 2^{ème} Simone et Jean SAUCET, 3^{ème} Janine GAVARD.



CONCOURS RÉGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Cette année, la commune concourrait pour une deuxième fleur au concours des Villes

fleuries. En juillet dernier, le jury du Concours régional a visité la commune et s'est entretenu avec les élus et les agents techniques en charge du fleurissement. Cette année a été marquée par l'ajout de parterres devant la mairie et le fleurissement autour de la statue du Sacré-Cœur, boulevard Général Leclerc. Le 6 novembre dernier, la commune a reçu au Conseil régional le diplôme attestant du classement "2 fleurs" au Concours des Villes fleuries.

ARBORETUM

UN ARBRE POUR UN ÉVÉNEMENT

Qu'il s'agisse d'un mariage, d'une naissance, d'un anniversaire, d'un hommage ou d'un tout autre événement, quelle belle célébration que le parrainage d'un arbre!

L'arbre choisi sera accompagné d'une plaque au nom du parrain, de la marraine ou du parrainé.

Les plantations auront lieu d'octobre à février.

Tarif selon l'essence choisie et renseignements complémentaires disponibles en mairie.



UN CHÊNE POUR LE CLIMAT

Dans le cadre de la COP21, les 36700 communes de France ont été appelées à planter un arbre d'une essence locale afin de marquer l'engagement de la collectivité et des citoyens dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité.

Saint-Brice a choisi de transplanter un des plans de Chêne de la Villette plantés en 2011 par les élèves de la petite section maternelle de l'école Anne Boivent. La plantation a eu lieu le samedi 5 décembre à l'Arboretum de l'espace Loisançe dédié à Andrée Chedid.



MON SAC A POIS

Afin de contribuer à la disparition des sacs plastiques à usage unique prévue dès le 1^{er} janvier 2016, l'UCIA et la commune se sont associées et offrent à tous les foyers briçois un cabas à courses.

Rappelons que, selon une étude, s'il faut une seconde pour fabriquer un sac plastique qui ne sera en moyenne utilisé qu'une vingtaine de minutes, il faudra, pour qu'il se dégrade, entre 100 et 400 ans durant lesquels il est la cause de dégâts considérables dans les écosystèmes.

La jeunesse s'engage

« Nous CMJ nous avons eu l'idée de construire un poulailler aux Jardins partagés de Saint-Brice. Nous le construirons nous-mêmes, accompagnés d'adultes aux vacances de février ou avril. Nos objectifs sont de réduire les déchets et de faire du compost. Vous pourrez venir donner vos déchets alimentaires aux quatre poules. Comme nom, nous avons pensé le Poulailler partagé. »

Le 9 novembre, Camille Dupont et Océane Billault sont intervenues au début du Conseil municipal afin d'exposer ce projet. Leur présentation fort convaincante a remporté l'unanimité auprès des conseillers municipaux.



Bouillon de Culture

LE 11 NOVEMBRE : UNE JOURNÉE COMMÉMORATIVE RÉUSSIE

Saint-Brice a commémoré de fort belle manière l'armistice de 1918 et le retour de la paix.

Le matin, l'aspect solennel fut mis en avant et les Briçois s'étaient mobilisés. Devant une délégation de Jeunes Sapeurs-Pompiers, un détachement des Pompiers de Saint-Brice, des représentants de la Gendarmerie, des Anciens-Combattants, des élus et de nombreux habitants, le Conseil Municipal des Jeunes a répondu au message du secrétaire d'Etat par des extraits du poème écrit en 1920 par Renée Jardin pour l'inauguration du monument aux Morts. Des ballons aux couleurs de la



République et contenant un message de paix furent lâchés en clôture de cette première partie.

La deuxième partie a mêlé le pédagogique (conférences sur le début

de la guerre et sur le rôle de la carte postale dans le conflit), le spectaculaire avec une représentation très appréciée de la Chorale du Coglais sur les « Chants de 14-18 » et l'émotionnel avec une exposition d'un peu plus de 70 cartes postales agrandies sur le Saint-Brice d'avant-guerre ainsi que des objets de la 1^{ère} Guerre Mondiale appartenant à des Briçois et des Stéphanois. Un grand merci à l'association Histoire et Mémoires du Coglais, aux services techniques de la municipalité, à Coglais Marches de Bretagne, ainsi qu'à quelque 300 participants. Un bel hommage au sacrifice de nos Poilus !

LE POMMÉ : UN PRODUIT BIN T'CHEU NOUS !

Le Coglais perpétue cette tradition bien ancrée dans le pays Gallo.

Le pommé est produit à l'automne, pendant la saison du cidre. Traditionnellement l'événement se déroule le premier week-end de novembre.

Le pommé est fabriqué à partir de cidre nouveau et de pommes épluchées et coupées en gros morceaux. Ces ingrédients sont mis à bouillir au feu de bois, dans une *pelle*, grande bassine en cuivre et *ramaougeu*, remués en gallo, sans s'arrêter de 17 à 24 heures afin



d'obtenir une pâte consistante. Autrefois, « La ramaougerie », rassemblant les familles et les voisins, donnait lieu à un rassemblement festif. Aujourd'hui, jeunes et anciens se

retrouvent afin de partager un moment convivial et de transmettre un savoir-faire, une tradition du terroir.

Pendant la seconde guerre mondiale la plupart des fermes fabriquaient du pommé qui remplaçait alors le beurre vendu, lui, sur les marchés ou échangé contre des denrées qui n'étaient pas produites sur les exploitations.

Il ne vous reste plus qu'à savourer cette préparation sans sucre ajouté au petit goût caramélisé 100 % pommes bin t'cheu nous qui se marie aussi bien au sucré qu'au salé !

LE PRINTEMPS DES POÈTES

Le 18^e Printemps des poètes se déroulera du 5 au 20 mars 2016. Le thème de l'année est le grand XX^e siècle - 100 ans de poésie. Les différentes animations proposées durant cette période seront annoncées dans la presse locale, sur le site de la commune et sur celui de Coglais Marches de Bretagne.

Tous solidaires

VIGILANCE EN CAS DE DÉMARCHAGE A DOMICILE

De nombreuses personnes sont abusées par de faux professionnels qui se présentent à leur domicile en se faisant passer soit pour des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs des lignes internet ou téléphonique, voire des policiers ou encore des gendarmes.

Même si cette personne se présente en uniforme, demandez-lui sa carte professionnelle, un ordre de mission ou un

justificatif professionnel. En cas de doute, ne la laissez pas entrer si vous êtes seul.

Si le sens ou la portée d'un document ne vous semble pas clair ou si vous ne le comprenez pas, ne le signez pas. Sachez toutefois que vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours pour tout démarchage à domicile. Vous pouvez vous adresser à la mairie, à la gendarmerie si vous estimez avoir été abusé.

CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL



À la suite de l'incendie qui a ravagé les ateliers des services techniques de la commune, celle-ci a perdu l'intégralité de ses décorations de Noël. Il était impensable que Saint-Brice n'honore pas ce temps des fêtes

aussi, les élus ont décidé de faire appel aux Briçois afin qu'au travers d'un concours communal de décorations de Noël sur le thème « Bleu, blanc, argenté » habitants, commerçants et artisans puissent contribuer à son animation. Les gagnants seront récompensés le 9 janvier lors de la cérémonie des vœux du Maire.

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 13 NOVEMBRE

Quelques dizaines de Briçois et Coglaisiens se sont réunis à la mairie pour rendre hommage aux victimes des attentats perpétrés à Paris et aux abords du Stade de France. Louis Dubreil a repris le communiqué que Jean-Marie Cavada, Président du Mouvement européen-France « Européens, le moment est venu de se lever », Pascale Tazartez a lu deux extraits de l'article publié par six jeunes sur le site de Marianne et adressé à tous les citoyens, Bernard Serrand



a lu un texte proposé par Dominique Boulay-Beck et Florence Rio Danielou des pensées de Gandhi.

En avons nous le droit... ou pas ?

Il nous semble nécessaire de rappeler quelques règles de savoir-vivre ensemble qui sont pourtant essentielles et qui peuvent, en cas de non-respect, occasionner au mieux une gêne pour les autres, au pire avoir des conséquences dramatiques.

Ainsi, la limitation de vitesse en agglomération est de 50 km/h mais le centre-ville ainsi que les abords de la zone de la Brionnière sont limités à 30 km/h. Il y va de la sécurité de tous de respecter ces limitations. Nous vous rappelons que plusieurs sorties d'écoles et de collèges, de sorties de piscine ou de salles de sport sont en centre-ville et que de nombreux enfants mais aussi adultes utilisent ces équipements. La sécurité est une affaire de tous.



Un autre sujet, beaucoup moins dangereux, mais source de désagréments est également à aborder. Nos amis les chiens sont les bienvenus dans notre commune, sous réserve de respect de la loi (port de la muselière et tenus en laisse pour certaines catégories). Toutefois, leurs excréments ne le sont pas et il est particulièrement désagréable de se promener en évitant de marcher dans les crottes ou quelquefois de ne pas les voir à temps. Nous demandons donc à chaque propriétaire de chiens de se munir du nécessaire lors des promenades en ville pour ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes.

Enfin, un rappel, qui nous semble important, concerne les affiches qui sont collées un peu partout sans aucune règle particulière. L'affichage sauvage est prohibé. Il s'agit d'une pollution visuelle mais qui occasionne également un coût pour la collectivité. Nos services techniques procèdent à leur retrait et, pendant ce temps, ne sont pas présents pour les autres tâches qu'ils ont à accomplir. Un principe est peut être à envisager : « pollueur, payeur ».

Sur les bancs de l'école

ÉCOLE EN POÉSIE

Comme chaque année, l'école Jacques Prévert et le collège Angèle Vannier développent des projets pédagogiques autour de la poésie en étroite collaboration avec le Pôle artistique et culturel Angèle Vannier. Guy Allix accompagne les élèves de CE1 dans l'écriture d'un conte musical, tandis que les élèves de grande section de la maternelle illustrent un inédit de Christian Poslaniec. Ces deux poètes sont également présents au Collège Angèle Vannier. Le premier aux côtés d'une classe de 6^e et d'une classe de 4^e, le second de deux classes de 6^e.

DES ÉCOLES, DES AÎNÉS ET DES SAPINS DE NOËL



Le 11 décembre, les établissements scolaires ainsi que les associations Au fil du temps et Le Club de l'Amitié Briçoise se sont retrouvés à la mairie afin de mettre en place les décorations de Noël qu'ils ont créées sur les cinq sapins achetés par la commune. Ce fut un beau moment de partage entre les élèves de la commune, les aînés, les services techniques et quelques élus présents.

VOTRE AGENDA

9 janvier 2016 à 10h30 :
Vœux du Maire à la salle des fêtes

19 janvier :
Collecte de sang à la salle
des fêtes

28 janvier à 19h :
aux Hameaux du Coglais
(salle Guy Tazartez)
Rencontre-débat
avec 2 députés européens

28 février
(de 10h à 18h30) :
Salon du mariage à la salle des fêtes
3 défilés et une vingtaine
d'exposants) organisé par un groupe
de commerçants

12 mars :
Repas du CCAS à la salle des fêtes
(inscription à partir du 11 janvier)

19 mars :
Foire du samedi soir (GAB)

20 et 21 mars :
Foire de Printemps

22 mars à 20h15 :
Salle des fêtes :
Réunion d'information organisée
par la MSA
« Les perturbations
électromagnétiques,
quels impacts sur la Santé ? »

1^{er} avril :
Collecte de sang à la salle des fêtes

Tout sur place



OPTIQUE OLLIVIER

Magalie OLLIVIER, opticienne diplômée, vous propose différents choix de montures depuis le 27 octobre.

Prestations : Tiers payant mutuelles - Lunettes sport à la vue - Service à domicile gratuit - Contrôle de la vue gratuit

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi :

9h00 à 12h15 et 14h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Centre commercial SUPER U de St-Brice en Coglès 02 99 97 87 31.

CLIC EN MARCHES

Le centre local d'information et de coordination des cantons d'Antrain, Saint-Brice en Coglès et Louvigné-du-Désert a changé d'adresse

5 rue Victor Roussin (à droite du bâtiment rouge) 35460 Saint-Brice en Coglès

Contact 02 99 98 60 23

Le secrétariat administratif est ouvert : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h et le mardi matin de 9h à 12h.

En raison des fêtes de fin d'année, le service administratif de la mairie sera ouvert au public les mercredis 23/12 et 30/12 et les jeudis 24/12 et 31/12/2015 de 8h30 à 12h. La mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2015 et 02 janvier 2016. Une permanence décès reste assurée les samedis de 9h à 12h. Merci d'appeler au **06 07 70 57 36**.

En bref

LE 5 AVRIL 2016 LA TNT PASSE A LA HAUTE DÉFINITION

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau.

Qui est concerné ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.

- L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.
- Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.
- Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

Aussi, pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

Comment Vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4)
- Vous visualisez le logo « Arte Hd » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un adaptateur HD, pour un coût de l'ordre de 25 €, est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel 0970 818 818 (prix d'un appel local).

